

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00261

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE
ET AU FONCTIONNEMENT D'OURA! EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par
Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

RECUE EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210624-02021002610

DATE D'APPRIVOUE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

AVENANT N°4 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT D'OÛRA! EN REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Depuis plus de dix ans, Saint-Etienne Métropole est engagée à l'échelle régionale dans la modernisation du système billettique de transport aux côtés de 40 autres Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Une convention cadre de l'interopérabilité, pilotée par la Région Rhône-Alpes, a été signée avec de nombreux partenaires afin de mettre en place la carte OÛRA!. Elle a permis à Saint-Etienne Métropole d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de prestations communes et investissements associés à l'exploitation d'OÛRA!.

Ainsi, la convention a permis de fluidifier les parcours voyageurs et de leur offrir un bouquet de services de mobilité. Dans ce cadre, une démarche est en place afin de permettre la mise en œuvre d'un dispositif de titres mutualisé des 41 Autorités Organisatrices de la Mobilité pour près de 50 réseaux sur le territoire Rhône-Alpin.

Pour rappel :

La Phase 1 (2005/2011) reprenait différentes réalisations dont :

- La mise en œuvre de la carte OÛRA!, support commun de la mobilité en Rhône-Alpes ;
- L'inauguration en septembre 2010, à Valence, d'une plateforme régionale pour la réalisation des tests d'interopérabilité OÛRA! ;
- La mise en place de nombreuses tarifications intermodales ;
- La mise en place de systèmes d'informations multimodaux, bassin par bassin.

La Phase 2 (depuis 2012) de cette démarche a permis la conception et la mise en œuvre d'un dispositif de distribution mutualisé au bénéfice des 26 Autorités Organisatrices partenaires du projet.

Cela s'est traduit par l'achat de prestations mutualisées dans la cadre d'un groupement de commandes piloté par la Région Rhône-Alpes pour le compte de tous les partenaires. Cette étape a permis la fourniture d'un dispositif mutualisé de distribution OÛRA!, incluant la Centrale OÛRA! (pour les échanges de données entre les partenaires) et le Système Billettique Mutualisé pour les réseaux non encore équipés. Ce marché de « mise en œuvre, exploitation et maintenance du dispositif mutualisé OÛRA ! » a été confié en 2014 au groupement industriel CONDUENT – Orange Business Service pour la période 2014-2022.

Saint-Etienne Métropole a adhéré aux dispositifs en date du 03 juillet 2012. La convention cadre, relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OÛRA !, a fait l'objet d'un avenant

1 (en date du 04 mars 2015) et d'un avenant 2 (signé le 01/12/2016 par Saint-Etienne Métropole).

La Phase 3 (depuis 2019) a permis d'élargir la communauté OÙRA! de 27 à 40 partenaires avec l'intégration entre autre de partenaires d'Auvergne, par le biais d'un avenant n°3. Cela a également permis de faire bénéficier de prestations mutualisées à l'ensemble des partenaires.

Enfin, l'avenant n°3 a introduit des modifications et compléments concernant :

- 1- Le champ d'action et le périmètre territorial ;
- 2- La mise en œuvre de nouveaux services ;
- 3- Les instances partenariales et la gouvernance OÙRA! ;
- 4- Les modalités d'attribution et de suivi des prestations communes OÙRA! ;
- 5- Les dispositions financières relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OÙRA!. Celles-ci restent inchangées jusqu'au 31 mai 2019 ;
- 6- La durée de la convention.

Saint-Etienne Métropole a validé cet élargissement en date du 20 décembre 2018.

La Phase 4 de développement d'OÙRA! objet de cette délibération a pour objectif de porter de nouvelles ambitions en matière de service aux usagers sur un périmètre élargi.

Cette phase permettra de :

- Poursuivre le travail de coopération entamé il y a plus de 15 ans ;
- Poursuivre le développement des coopérations tarifaires ;
- Développer l'usage des mobilités douces et partagées ;
- Encourager l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs mutualisables pour les AOM, notamment les briques Distribution de M-Ticket, Informations voyageurs, Covoiturage, Transports à la Demande ... ;
- Pérenniser les investissements réalisés ;
- Optimiser l'exploitation ;
- Poursuivre le développement de l'offre de service aux voyageurs.

De ce fait, le présent avenant a pour objet de :

- Définir les ambitions et feuille de route partenariale pour la période 2021-2027 ;
- Prendre en compte les modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n°3 à la convention cadre, en date du 10 mars 2019 ;
- Acter l'entrée de nouveaux partenaires dans la communauté OÙRA! et la sortie de partenaires dans le cadre du transfert de compétences des transports interurbains et scolaires ;
- Définir les modalités de financement des prestations mutualisées des nouveaux marchés qui découlent de cette ambition ;
- Prolonger la durée de la présente convention.

L'investissement porté par les Autorités Organisatrices s'élève à 20 % du total pour le marché de maintenance et 10 % pour celui de l'Appli OÙRA! ; le reste étant payé par la Région.

Pour Saint-Etienne Métropole, cet investissement s'élève à 33 497,02 € HT. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 47 550,88 € HT chaque année, comparable à ceux actuellement engagés par SEM chaque année depuis 5 ans.

L'apport du développement de l'appli OÙRA! pour Saint-Etienne Métropole permettra de bénéficier de certaines briques développées par la communauté OÙRA! et ce, à titre gratuit. Ces développements pourront enrichir notre propre application mobile MAAS (Mobility As A

Service) en fonction des fonctionnalités que Saint-Etienne Métropole souhaite proposer sur son territoire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA ! en Région Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU